

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 11 juin 2020**

**Début de séance à : 20h30**

**Présents :** M. SORROCHE, M. MARTY, M. LIONNET, Mme DELMAS, Mme ZLOTKOWSKI, Mme BONNES, Mme CANDOSIN, Mme LAFON, Mme MARTINEZ, Mme PUERTAS, Mme ROQUINARC'H, Mme SIMON, M. CROS, M. D'ALMEIDA, M. JOUAN, M. SAIDI, M. SCHAEFFNER.

**Procurations :** M. HERNADEZ donne pouvoir à Mme LAFON  
M. FABRE donne pouvoir à Mme BONNES

**Secrétaire :** Mme ROQUINARC'H

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte rendu du 28 mai 2020,*
- *Acceptation pour l'envoi des convocations des Conseils Municipaux et des Commissions par mail,*
- *Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire,*
- *Constitution des commissions communales et désignation des responsables des commissions,*
- *Election des déléguées aux syndicats et organismes divers,*
- *Taux indemnités des élus locaux,*
- *Indemnités de frais de déplacement des élus locaux,*
- *Tarifs cantine ALAE pour l'année scolaire 2020-2021,*
- *Pénalités de retard ateliers municipaux,*
- *Décision modificative n°1,*
- *Aide CCAS,*
- *Tirage au sort juré d'assise 2021,*
- *Questions diverses.*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que les convocations des Conseils Municipaux ainsi que des commissions soit envoyées par mail, afin d'éviter des frais inutiles de papiers ainsi que d'affranchissement.

**DELIBERATIONS :**

**I – Délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire**

Vu les articles L2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, concernant les délégations pouvant être octroyées au Maire par l'assemblée délibérante,

Les membres du Conseil Municipal décident, considérant que monsieur Le Maire peut recevoir délégation du conseil municipal afin d'être chargée pour tout ou partie, et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions suivantes :

**Article 1 :** Le maire est chargé, pour la durée du présent mandat, et par délégation du conseil municipal :

- D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,
  - De fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
  - De procéder, dans les limites fixées par le conseil municipal, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- De passer les contrats d'assurance,
- De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal,
- De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

**Article 2 :** Conformément à l'article L 2122-17 du code général des collectivités territoriales, les compétences déléguées par le conseil municipal pourront faire l'objet de l'intervention du premier adjoint en cas d'empêchement du maire.

**Article 3 :** Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération

***Délibérations votées à l'unanimité des présents ou représentés.***

## **II - Taux des indemnités de fonctions allouées au Maire et aux Adjoints**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, correspondant aux taux suivants :

Taux en pourcentage de l'indice brut terminal, conformément au barème fixé par l'Article L2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- |   |         |         |
|---|---------|---------|
| - | Maire   | 51.6 %, |
| - | Adjoint | 19.8 %, |

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

Acceptent que les indemnités du maire soient fixées au taux de 51.6 % de l'indice brut terminal à compter de l'élection du maire, et que celles des Adjoints soient fixées à 19.8 % de l'indice brut terminal à compter du 28 mai 2020.

Précisent que les crédits sont prévus au Budget Primitif 2020 au chapitre 65.

***Délibérations votées à l'unanimité des présents ou représentés.***

## **III – Délégués SITPA**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Belberaud est membre du Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées, et qu'à ce titre ses représentants délégués siègent au Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées de Communauté.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose d'un délégué au sein de l'assemblée du Syndicat Intercommunal pour le transport des personnes âgées

Après avoir procédé au vote, est désigné en qualité de délégué :

- Mme DELMAS Nicole

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

## **IV – Délégués SDEHG**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Belberaud est membre Syndicat Intercommunal d'Electricité secteur géographique de Fourquevaux et qu'à ce titre ses représentants délégués siègent au conseil d'administration.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose de 2 délégués au sein du Syndicat Intercommunal d'Electricité de Fourquevaux.

Après avoir procédé au vote, sont désignés en qualité de délégués :

- Délégués titulaires : M. LIONNET Marc, M. SCHAEFFNER Gilbert

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **V – Délégués SOLEVAL**

Monsieur Le Maire rappelle que la commune de Belberaud est membre de l'Agence Locale de l'Energie en SICOVAL et qu'à ce titre ses représentants délégués siègent au conseil d'administration du SOLEVAL.

Monsieur le Maire précise que la commune dispose de 2 délégués au sein du SOLEVAL.

Après avoir procédé au vote, sont désignés en qualité de délégués :

- Délégués titulaires : M. JOUAN Marc, M. MARTY Dominique

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **VI – Commissions Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit procéder, à la demande de Monsieur le directeur des Services Fiscaux, à l'établissement d'une liste de contribuables comportant douze noms pour les membres titulaires et douze noms pour les membres suppléants parmi lesquels seront désignés les six membres titulaires et six membres suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dresse la liste des personnes suivantes :

##### Titulaires :

- PUIS Sébastien
- DE ZOTTI Katia
- BERTO Michel
- LAVIOLETTE Thierry
- MOULIN-NEXON Fabrice
- SYLVESTRE Gabriel
- PERTHUIS Christophe
- LE GALL Arnaud
- SAIDI Aziz
- D'ALMEIDA Didier
- LEQUEMENER Geoffrey
- FERAY Romain

##### Suppléants :

- BAHURLET Gianni
- CHAVENON Philippe
- RIO Anne-Cécile
- MELLADO Nicolas
- ANOLL Muriel
- CHAZOTTES Jacques
- DEBYSER Christine
- ZORDAN Pierre
- AUSSAGUES Yannick
- LAPIZE Jean-Yves
- VRINAT Dominique
- ESCAFFIT Simone

***La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.***

#### **VII – Constitution des commissions communales et désignation des responsables des commissions**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les commissions sont convoquées, par le Maire, qui en est le président de droit, et que lors de la première réunion de chaque commission un vice-président sera nommé.

Après avoir délibéré les membres du Conseil Municipal créent les commissions suivantes :

Commissions des finances : Président : M. SORROCHE Rafael ; Vice-président : M. MARTY Dominique ; Membres : Tous les élus

Commission Administration générale – Informatique - Transformation digitale : Vice-Président : M. MARTY Dominique ; Membres : Mme CANDOSIN Nathalie, M. SAIDI Aziz, M. D'ALMEIDA Didier.

Commission Aménagements - Espaces verts – Environnement – Urbanisme – Travaux – Réseaux – Personnel : Vice-président : M. LIONNET Marc ; Membres : M. JOUAN Marc, M. SCHAEFFNER Gilbert, M. D'ALMEIDA Didier, Mme LAFON Marie, M. FABRE Bernard.

Commission Communication – Patrimoine - Etat civil -Transports – Mobilité - Vie associative : Vice-présidente : Mme DELMAS Nicole ; Membres : Mme PUERTAS Barbara, M. SAIDI Aziz, M. CROS Gilbert, Mme LAFON Marie, Mme ROQUINARC'H Laurence, M. FABRE Bernard, Mme MARTINEZ Fabienne.

Commission Petite enfance-enfance – Jeunesse – Education – Sports – Culture - Equipements sportifs et Culturels : Vice-Présidente : Mme ZLOTKOWSKI Christine ; Membres : M. JOUAN Marc, Mme ROQUINARC'H Laurence, Mme BONNES Gaëlle, Mme PUERTAS Barbara, Mme SIMON Pascale.

Commission Appel d'Offre : Président : M. SORROCHE Rafael  
Membres titulaires : M. SCHAEFFNER Gilbert, M. LIONNET Marc, M. MARTY Dominique.  
Membres suppléants : M. Gilbert CROS, Mme CANDOSIN Nathalie, Mme LAFON Marie.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

### **VIII – Election commission d'appel d'offres**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une Commission d'Appel d'offres (CAO) doit être composée d'un Président (le maire) et de 3 titulaires et 3 suppléants.

Ont été proclamés membres de la CAO :

Les membres titulaires sont : M. SCHAEFFNER Gilbert, M. LIONNET Marc, M. MARTY Dominique

Les membres suppléants sont : M. CROS Gilbert, Mme LAFON Marie, Mme CANDOSIN Nathalie.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

### **XI - Elections de 4 délégués au Centre Communal d'Actions Sociales**

Monsieur Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à procéder à l'élection de 4 délégués au Centre Communal d'Actions Sociales de Belberaud sachant que le Maire est le président de droit du CCAS.

Ont été proclamés délégués au Centre Communal d'Actions Sociales de Belberaud :

- Mme SIMON Pascale
- Mme ZLOTKOWSKI Christine
- Mme MARTINEZ Fabienne
- Mme BONNES Gaëlle

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

### **X – Tarifs cantine et ALAE**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le prestataire effectuant les repas pour le restaurant scolaire augmente le prix des repas de 0.12€ pour l'année scolaire 2020-2021.

En ce qui concerne les tarifs de l'accueil périscolaire (ALAE), ceux-ci tiennent compte du quotient familial, le tarif maximum pour un enfant étant trimestriellement de 60.00 €.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'augmenter le prix du repas de 0.10€, soit de 3.10 €, à 3.20€ pour la rentrée prochaine et de maintenir pour l'accueil périscolaire les tarifs actuels.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

### **XI – Décision modificative**

Pour répondre, à des besoins liés à la crise sanitaire du Covid-19 (compte 2188), et à l'achat d'un logiciel pour mettre en place un système de Drive à la médiathèque (compte 2051) il convient d'effectuer des virements au sein de la section d'investissement comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1321 : Etat et établissements nationaux	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-2051 : Concessions et droits similaires	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 000.00 €
<b>TOTAL R 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>1 000.00 €</b>
R-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	3 000.00 €
<b>TOTAL R 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>3 000.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>4 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>4 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-4 000.00 €</b>		<b>4 000.00 €</b>

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **XII – Ateliers municipaux : pénalités de retard**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du marché des ateliers municipaux, des pénalités de retard avaient été prévues pour toutes les entreprises qui ne tiendraient pas leurs délais.

Cependant, la crise sanitaire actuelle liée au COVID-19 a contraint toutes les entreprises à arrêter les chantiers en cours, Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'exonérer l'ensemble des entreprises titulaires du marché de travaux relatifs à la construction des ateliers municipaux des pénalités de retard.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **XIII – Aides**

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une aide à une administrée en grande difficulté. Il est proposé d'allouer un montant de 400€ à cette dame.

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **XIV – Objet : Attribution lots – rénovation école.**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les entreprises retenues suite à l'avis de la commission d'appel d'offres portant sur l'attribution des lots de la rénovation de l'école qui s'est réunie le 11 mars 2020.

LOTS	DENOMINATION	ENTREPRISES	MONTANT HT
LOT 1	MENUISERIES EXTERIEURES	CZERNIK	71 161.79 €
LOT 2	PLATERIE – CLOISONS SECHES – FAUX PLAFOND	AQUITAINE ISOL	41 811.00 €
LOT 3	PEINTURE	JEAN LATOUR	20 326.76 €
LOT 4	SOLS SOUPLES	JEAN LATOUR	4 994.80 €
LOT 5	ELECTRICITE	NPCE	67 633.64 €
LOT 6	CHAUFFAGE-CLIMATISATION	NPCE	8 390.90 €
	OPTION RETENUE		6306.60 €
	ARCHITECTE	PERAL	10 500.00 €
	BUREAU D'ETUDE	EREAH	4 000.00 €
	SPS	CD ALAIN SCHMITT	1 200.00 €

*La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.*

## **SUJETS HORS DELIBERATION :**

- Tirage au sort des jurés d'assise 2021 :

Il est procédé par le plus jeune conseiller au tirage au sort annuel de 3 noms parmi les électeurs de la commune. Les jurés ainsi désignés sont :

N°24 : BAHURLET Gianni, N°160 : CREUSAT Benjamin, N°67 : BOULAY Marie-Christine

- Un administré est intéressé par l'achat du terrain non viabilisé à ce jour de 1290 m<sup>2</sup> situé rue de Cers appartenant à la commune. Il fait une offre à 220 000€.

Le conseil municipal prend connaissance de cette offre et statuera prochainement.

-

Fin de séance à 22h45.